27e ANNÉE N° 2304 PARAIT LE SAMEDI 9 DÉCEMBRE 1911

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, *Place de la Mairie*, SISTERON.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

FAUTE DE TACTIQUE

Il apparaît de plus en plus qu'il n'y aura pas de listes constituées pour les prochaines élections sénatoriales.

Nous avions espéré un moment que tout au moins deux des candidats républicains, tous les deux désignés par leur passé, leurs aptitudes et leur situation au choix des électeurs, groupe-raient leurs efforts -- et leurs noms — en vue de la lutte prochaine.

Il paraît que nous nous sommes trompés. MM. Perchot et Malon, pas plus que leurs concurrents, ne songent à former une liste sénatoriale. Comme tout le monde, ils iront à la bataille en ordre dispersé, en tirailleurs pour ainsi dire, et combattront chacun pour leur compte.

Malgré les sympathies très vives que nous gardons pour les personnalités en cause, il nous semble qu'il y a là une faute de tactique, dont la seule excuse est peut être son caractère général et courant dans les Basses-Alpes.

Il est d'usage, en pays bas-alpin, que le parti républicain se présente désorganisé à toutes les luttes politiques. En face d'adversaires unis, obéissant à un seul mot d'ordre et faisant bloc sur les mêmes candidats, nous demeurons généralement sans cohésion ni entente. On a vu le résultat de cette attitude aux récentes élections législatives.

Nous ne croyons certes pas à pareille issue pour une élection sénatoriale. Mais puisqu'ici les listes sont permises, la situation ne gagnerait-elle pas en netteté, et la victoire républicaine en certitude, si de part et d'autre les candidats savaient grouper leurs efforts et leurs influences ?

Nous avons cru faire notre devoir en signalant le danger, et en invitant les candidats républicains à s'unir. Nos conseils n'ont pas prévalu. Il ne nous reste qu'à attendre, avec confiance, les résultats du 7 janvier, et à les espérer, malgré tout, conformes à nos souhaits, qui sont aussi les prévisions générales.

Tournée Electorale

M. Perchot, candidat aux prochaines élections sénatoriales, vient de faire une tournée rapide dans les arrondissements de Sisteron, Digne et Forcalquier.

Le député de Castellane, rappelé à Paris par la besogne législative, est reparti jeudi, assuré de nombreuses sympathies bas-alpines.

Il se retrouvera parmi nous à partir de la semaine prochaine et jusqu'aux élections sénatoriales.

LA LOI DES RETRAITES

La proposition de M. Honnorat

Il est fait grand bruit dans la Presse parisienne de l'initiative prise par le distingué député de Barcelonnette au sujet du projet de loi relatif aux Retraites Ouvrières et Paysannes dont la Chambre a été récemment saisie conformément au vote qu'elle a émis le 15 juin dernier et qui comporte 1° l'abaissement à 60 ans de l'âge donnant droit à l'allocation de l'Etat, et 2° l'élévation à 100 fr. du taux de cette allocation.

M. Ferdinand Buisson, député de la Seine et ancien Directeur de l'Enseignement Primaire au Ministère de l'Instruction Publique, écrit à ce sujet dans le *Rappel* du 27 novembre :

Sur le second point, dès le lendemain du vote de la Chambre, un de nos collègues les plus autorisés par sa compétence, M. André Honnorat, avait fait une proposition originale et intéressante, qui ne change en rien le total de la dépense, mais la distribue un peu autrement.

Au nom du groupe parlementaire pour la défense des familles nombreuses, il déposait, à titre indicatif, un avant projet, précédé d'un exposé des motifs en quelques lignes.

L'idée inspiratrice était d'une simplicité et d'une justesse incontestées.

— Relevons au taux moyen de cent francs, disait M. Honnorat, l'allocation obligatoire de l'Etat, mais évitons de faire, une fois de plus, une faveur et une prime aux célibataires ou aux ménages sans enfants.

L'ouvrier, l'employé, qui n'a assumé aucune charge de famille ou qui n'en a que le minimum, n'ayant qu'un seul enfant à élever, est, au point de vue de la retraite, dans une situation incomparablement meilleure que son collègue, obligé de pourvoir à l'entretient de trois, quatre et cinq enfants,

Le premier peut, à salaire égal, s'assurer les avantages de versements facultatifs supplémentaires pour augmenter le chiffre de sa retraite ; il peut être membre d'une société de secours mutuels, et se constituer une pension très supérieure au minimum légal.

L'autre, au contraire, pour élever une famille nombreuse, doit renoncer à l'épargne et à ses avantages pour l'avenir. Il lui faut choisir ; ou donner du pain à ses enfants, aujourd'hui, ou s'en assurer à lui-même pour sa vieillesse. Faut il le punir d'avoir sacrifié son intérêt à celui de ses enfants ?

Et quand arrive pour lui l'âge où il ne peut plus suffire, serait-il juste d'oublier les enfants qu'il a élevés et de traiter ce père de famille exactement comme celui qui n'a jamais travaillé que pour lui seul ?

Pour parer à cette injustice de la loi et à ce contre-sens social, M. Honnorat proposait au lieu de donner cent francs au célibataire comme au père de plusieurs enfants, de fixer par exemple à 75 francs le minimum légal garanti à tous et de l'accroître de 15 francs par enfants, à partir du second enfant, que l'assuré aura élevé jusqu'à l'âge de 12 ans, (30 fr. pour trois; 45 francs pour quatre et au-dessus, l'allocation s'arrêtant à 120 fr.)

La Commission d'assurance et de prévoyance sociales, après mûr examen, s'est prononcée, à l'unanimité, une première fois, puis après audition du Gouvernement, à la majorité, en faveur de l'introduction de l'amendement Honnorat dans la loi qui va nous être soumise comme article de la loi de Finances.

Il paraît pourtant que le Gouvernement s'y opposera et que sa résistance sera soutenue par M. Jaurès et plusieurs de nos amis.

Non qu'ils contestent le principe Ce n'est pas passible. Mais ils craignent que la moindre modification au texte n'y ouvre une fissure par où pour pourront s'introduire tous les explosifs qui feront éclater la loi. C'est surtout devant le Sénat, pensent-ils, qu'on ne ne manquerait pas d'user et d'abuser du prétexte ainsi fourni.

Avec M. Honnorat, nous répondons, ou plutôt le bon sens répond que de deux choses l'une :

Ou le Sénat est décidé à rejeter l'insertion de toute amélioration des retraites, dans la loi de Finances, y opposant une sorte de question préalable, une objection de forme et de principe, quelle que soit l'étendue de l'amélioration proposée ; et, dans ce cas, la rédaction de l'article 4 et l'amendement en question n'y seront pour rien ;

Ou, au cas contraire, le Sénat est disposé à accepter la réforme de la loi ; et, alors, la légère retouche proposée peut d'autant moins l'effrayer, qu'elle ajoutait incontestablement à la popularité de la réforme.

Il est difficile de croire que ni au Sénat, ni à la Chambre, quelqu'un vienne soutenir que la question est de mince intérêt. L'*Officiel* nous a donné, ces jours-ci, hélas ! le plus fort et le plus désolant des arguments. En six mois nous enregistrons un déficit net de plus de *dix-huit mille* Français.

Espérons que la Chambre n'hésitera pas. Elle se rendra aux raisons de notre collègue Honnorat.

Ajoutons qu'à la suite d'une nouvelle discussion qui a eu lieu le 28 novembre, la Commission d'assurance et de prévoyance sociales qui avait à deux reprises successives approuvé la proposition de M. André Honnorat en a prononcé la dijonction par deux voix de majorité.

Fort de la justesse de sa cause et avec l'approbation d'un grand nombre de ses collègues, notre sympathique compatriote reprendra sa proposition par voie d'amendement lorsque la question viendra devant la Chambre au cours de la discussion de la loi de finances.

Nous ne saurions douter de son succès et, par avance, nous y applaudissons de tout cœur.

AU SYNDICAT DES HOTELIERS

Sur la demande du syndicat des hôteliers et cafetiers, corporation qui comprend un grand nombre de nos compatriotes, M. Perchot, a entretenu les pouvoirs publics de la crise que traversent ces industriels du fait de la concurrence qui leur est faite par les Allemands et les Suisses. Il a prévenu le Président du Conseil de son intention de déposer sur le bureau de la Chambre une proposition de loi tendant à imposer aux tenanciers d'hôtels, cafés, casinos et débits, l'obligation de n'employer qu'une quotité déterminée d'étrangers.

Une pareille obligation existe d'ailleurs déjà pour les concessionnaires de travaux effectués pour le compte de l'Etat, des départements et des communes.

Bien plus, dans les salles de jeux, les employés doivent obligatoirement être tous français.

Lycées et Collèges

Le ministre de l'intruction publique vient de recevoir les résultats officiels de la statistique annuelle des établissements publics d'enseignement secondaire à la date du 5 novembre.

Cette statistique confirme les premiers résultats, constatés au 15 octobre. L'ensemble des lycées, collèges et cours secondaires (garçons et filles) accuse pour 1911 un gain de 1.571 unités. Chaque catégorie d'établissements est en progrès : les lycées de garçons de 576 unités, les collèges de garçons de 145, les lycées, collèges et cours secondaires de jeunes filles de 850,

Même remarque pour les catégories d'élèves : elles sont toutes en augmentation, notamment le pensionnat (458 élèves nouveaux), le demi-pensionnat (117), l'externat surveillé (343). Ces chiffres montrent que les familles reconnaissent aussi bien les soins donnés à leurs enfants dans les établissements publics d'enseignement secondaire, que la direction qu'y reçoivent les études.

La répartition des élèves dans les classes permet de faire d'autres intéressantes constatations.

Cette année, comme chaque année depuis 1905, les classes latines continuent à gagner au détriment des classes sans latin. A ce propos, on fait remarquer, au ministère de l'instruction publique, que ces augmentations successives « prouvent bien que la réforme de 1902 ne facilitait en rien la désertion des études latines ». On ajoute : « On a reproché à la réforme de miner les études classiques, en donnant aux études modernes la même durée et les mêmes sanctions qu'aux études classiques : les statistiques des dernières années, et plus particulièrement celle de 1911, montrent qu'il n'en est rien. »

Les divisions de grec accusent également une légère augmentation : 11 20 o/o en 1911, au lieu de 10 54 o/o en 1910. En particulier, dans la classe de quatrième — la première classe de grec, — la division de grec atteint 15 34 o/o, au lieu de 13 53 o/o.

La rentrée de 1911 est donc satisfaisante à tous égards ; elle l'est particulièrement pour les défenseurs des études classiques, de nos vieilles « humanités ».

UNION DES SOCIÉTÉS DE PRÉPARTION MILITAIRE DE FRANCE

Comité départemental des Basses-Alpes

La tâche qui incombe au « Comité » n'est pas la même que celle qui est dévolue aux Sociétés de préparation militaire (S. A. G.), quoique toutes deux doivent s'orienter vers l'unité de vues préconisés par l'« *Union* «. La mission des Sociétés est de préparer les jeunes gens au Brevet d'aptitude militaire ; celle du Comité départemental est d'être l'intermédiaire entre l'« *Union* », dont le siège est à Paris, et les sociétés (S. A. G.) existantes dans le département ; son but est de soutenir les efforts des Sociétés qui contribuent à l'éducation ci-dessus indiquée et d'encourager la formation d'associations nouvelles dans les localités du département où il n'y en a pas encore, tout en respectant, de *la manière la*

© VILLE DE SISTERON

plus absolue, l'autonomie et le fonctionnement de ces Sociétés.

Il s'en suit naturellement, que le « Comité » est complètement indépendant de toute société ou groupement sportif et qu'il se bornera à propager dans le département les idées et les moyens d'action de l' « *Union des Sociétés de préparation militaire de France.* »

Le « Comité » met à la disposition de toutes les personnes (Présidents des sociétés de tir, de gymnastique ou autre, etc.), qui auraient l'intention de créer dans leur commune une Société de préparation militaire, tous les renseignements utiles et moyens de propagande nécessaires, pour mener à bien la création de ces S. A. G.

A PROPOS DE "L'EDELWEISS"

Au moment où le second numéro de l'*Edelweiss* vient de paraître, il est du devoir de la Rédaction d'adresser à tous ses amis connus et inconnus ses remerciements pour les félicitations, les encouragements et les observations bienveillantes dont ils l'ont honorée Elle a dit, dès le début, que sont unique but élait de tenter un modeste essai de décentralisation artistique et littéraire ; merci à ceux qui l'ont comprise !

Plus particulièrement attachée aux choses des Alpes, — on ne pourra lui en faire un grief puisque elle nait sur cette terre même —, l'*Edelweiss* n'en recevra pas moins les productions élevées à la louange de tout ce qui est beau, où que le beau se trouve, et qui ne sait que dans notre pays de France, « le jardin de la comète » comme l'appelait un jour M. Clémenceau, la beauté réside partout ?

L'*Edelweiss* est en vente dans les librairies. daus les kiosques et chez les marchands de journaux, au prix de 0 fr.50 centimes ; elle paraît le 15 de chaque mois.

Envoi d'un numéro spécimen moyennant 0 fr. 50 centimes en timbres-poste adressés à la rédactfon, à Gap (Hautes-Alpes).

Chronique Locale

SISTERON

Transports rapides. — Nous apprenons de source autorisée, que la session extraordinaire du Conseil général qui devait avoir lieu en décembre, à l'effet d'examiner les propositions des entrepreneurs de transport en « autobus » est renvoyée au lundi 8 janvier prochain.

En effet les conseillers généraux qui, électeurs de droit, se seront rendus à Digne le 7 janvier pour les élections sénatoriales, se réuniront le lendemain et ne feront qu'un seul voyage au chef-lieu.

Des pompiers à Sisteron. — Le 27 avril 1889, un essai de création d'une compagnie de sapeurs-pompiers fut fait.....sur le papier seulement. Le cadre de cette noble compagnie comprenait : capitaine, lieutenant, sergents et caporaux, tout l'effectif était gradé, il n'y avait plus un seul homme disponible pour manœuvrer la pompe et comme les nominations ne furent jamais soumises à la signature présidentielle, les pompiers rentrèrent non seulement dans leurs casques mais encore chez eux ; aussi, l'essai fut-il déclaré infructueux.

La création des pompiers commence là et finit là. Il n'en fut plus jamais question. Comme ceux de Nanterre, ils tombèrent dans la légende.

Depuis, si des incendies se sont produites, elles furent éteintes par la bonne volonté des habitants qui ne refusèrent jamais leur assistance. Les choses en sont là.

Cependant, si nous en croyons notre 37me rapporter, Sisteron aura sa compagnie de pompiers....militaires. En effet si les renseignements de notre envoyé sont exacts, il parait qu'à la suite d'une entente morale entre nos principaux édiles et le lieutenant commandant les disciplinaires, aprés autorisation supérieure, une section d'homme pris parmi les plus sérieux, seraient initiés au maniement de la pompe. Des exercices ont déjà lieu, assurant ainsi l'entretien des accessoires et de tout l'outillage.

Si réellement ces futurs pompiers sont ce qu'il faut, ils s'auront rendre aux sinistrés de précieux services.

Au Casino. — Ce soir, le cinéma «Le Rêve» qui obtient tous les samedis un succès bien mérité, nous donnera une série composée en majeure partie de films comiques : Little Moritz, Rigadin et Mistinguett obtiendront comme toujours un succès de fou rire.

La partie dramatique ne comprendra que le *Voyageur inconnu* et *la Princesse Tarakanowa et Catherine II*, drame historique russe.

Les sportsman verront avec plaisir : *Les sports dans l'armée des Indes* et les amateurs de merveilleux admireront la légende des trois cognées, tableau féérique en couleurs d'après Lafontaine. Enfin Pathé-Journal nous donnera entr'autres auves, la guerre Italo-Turque, les aviateurs militaires à Tripoli.

Vu sa longueur, la séance commencera comme toujours à 8 h. 1/2 précises.

Foire. — Après demain lundi se tiendra à Sisteron, la dernière foire de l'année, que par rapport à l'hiver on appelle «Foire Froide». Espérons que malgré cette fâcheuse appellation, le temps se mettra au beau.

Adjudication. — Le dimanche 17 décembre 1911, à 10 heures du matin, à l'Hôpital-Hospice de Sisteron, il sera procédé à l'adjudication des fournitures nécessaires à cet établissement pour l'année 1912. (Consulter les affiches.

Tribunal. — Le nommé Giordono A., sujet italien s. d. f. poursuivi pour infraction à un arrêté d'expulsion est condamné à 15 j. de prison et aux dépends.

Roche A., 16 ans, commis épicier à Marseille, 25 fr. d'amende par défaut et aux frais pour avoir voyagé sans billet.

La dame Moretti débitante au hameau des Bons Enfants (Peipin) poursuivi pour dénomination inexacte de sirop de grenadine est condamnée à 25 fr. d'amende et aux frais ainsi qu'à l'insertion du jugement dans les deux journaux locaux.

Les nommés C. S. et R. L. demeurant tous deux à Aubignosc, inculpés de coups et blessures volontaires sont condamnés 100 fr. d'amende, avec sursis

ETAT-CIVIL

du 1er au 8 décembre 1911

NAISSANCES

Sourribes Roger-Fernand, Place de l'Horloge.

MARIAGES

Néant.

DÉCÈS

Roche Auguste, cultivateur, 65 ans, rue Pousterle.

CARTES DE VISITE ET ENVELOPPES

nombreux choix de modèles

Imprimerie Pascal Lieutier, place de la Mairie, Sisteron.

Triomphe

O Congo, par le monde,
De succès en succès,
Tu vas, douceur féconde,
Faire aimer les Français.

L.., à l'incomparable Savon.

Le Brouillard

Plus que le froid, le brouillard est pour les asthmatiques et les catarrheux, une cause d'accès douloureux et prolongés. On prévient ces crise en faisant usage de la Poudre Louis Legras. Ce remède merveilleux qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900, calme intantanément et guérit progressivement l'asthme, l'oppression, l'essoufflomènt; le catarrhe et la toux des bronchites chroniques. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras 139, Bd Magenta, à Paris

Etude de Me PIERRE BOREL

Licencié en Droit, Notaire

Rue du Jalet

à **Sisteron** (Basses-Alpes)

VENTE

aux Enchères Publiques et Volontaires

des immeubles suivants situés à **Mison** et appartenant à Madame Marie **Plat** veuve Auguste **Blanc**.

Fixée au **dimanche 17 décembre** mil-neuf-cent onze, à **2** heures de l'après-midi à **Mison** dans l'une de salles d'école des **Armands**.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES

PREMIER LOT

Une **propriété** en nature de labour, vague et vigne, au quartier de la Roche, d'une contenance cadastrale de 90 ares 7 centiares, comprise sous les numéros 137, 138, 134, 149 p, 150 p, 152 p, de la section E.

Mise à prix : **Trois cents** francs.
ci . . . . . **300** francs.

DEUXIEME LOT

Une **propriété** en nature de labour au quartier de la Roméyère, d'une contenance cadastrale de 73 ares 80 centiares, comprise sous les numéros 579 p, 579 p, de la section E.

Mise à prix : **Cinq cents** francs.
ci. . . . . **500** francs.

TROISIEME LOT

Une **propriété** en nature de labour au quartier de la Plaine, d'une contenance cadastrale de 59 ares 19 centiares, comprise sous les numéros 314 p, 315 p, 316 p, 317 p. 319 p. de la section E.

Mise à prix : **Cent** francs.
ci. . . . . **100** francs.

QUATRIEME LOT

Une **écurie, grenier à foin** et un jardin attenant, d'une contenance de 76 centiares, comprise sous les numéros 52 et 57 de la section F.

Mise à prix : **Cinquante** francs.
ci. . . . . **50** francs.

Pour tous renseignements s'adresser à Me BOREL, notaire, rédacteur du cahier des chargrs.

Pour extrait :

P. BOREL.

Etude de Me Charles BONTOUX

Licencié en Droit, avoué

à **Sisteron** (Basses-Alpes)

VENTE

de Biens de Mineurs

Il sera procédé le **mardi deux janvier** *mil neuf cent douze, à* **deux** *heures après midi, au Palais de Justice, à l'audience des criées du Tribunal civil de Sisteron, par devant Monsieur* **Girard** *juge du siège à ces fins commis, à la*

Vente aux Enchères Publiques

*des immeubles ci-après désignés situés sur le territoire de la commune de l'***Escale**, *canton de Volonne, département des Basses-Alpes).*

DESIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE

PREMIER LOT

Partie de maison sise à l'Escale, au hameau du Chemin, confrontant : du nord, un grenier appartenant aux mineures Girard ; du midi, une petite place ; du levant, les mineures Girard et du couchant, chemin vicinal.

Mise à prix : **Cinq cents** francs.
ci. . . . . **500** francs.

DEUXIÈME LOT

Labour et **vague**, quartier du *Péleras*, commune de l'Escale, numéro 956 de la section B. du plan cadastral, confrontant : du levant, chemin ; du midi, Aubert de Malijai; du couchant, veuve Girard ; du nord, Rolland Charles.

Mise à prix : **Cent** francs.
ci. . . . . **100** francs.

TROISIEME LOT

Labour actuellement en luzerne, au quartier du *Moulin*, dit la « Flugieyrasse », commune de l'Escale, numéro 724 p de la section D., confrontant : du nord et du couchant, petit canal ; du levant, Girony ; du midi, les hoirs Girard.

Mise à prix : **Cinquante** francs.
ci . . . . . **50** francs.

Qualités des Parties

Ces immeubles dépendent de la communauté ayant existé entre Madame Eugénie **Boyer** et Félix-François **Girard** de son vivant propriétaire à l'**Escale**.

La vente est poursuivie à la requête et diligences de Monsieur **Maurel** Félicien, propriétaire, demeurant et domicilié à l'**Escale**, agissant en qualité de tuteur des mineures **Girard** Rose et **Girard** Blanche à ce autorisé par une délibération du conseil de famille desdites mineures, tenu sous la présidence de Monsieur le Juge de paix du canton de Volonne en date du vingt-deux Juin mil neuf-cent-onze, délibération homologuée par jugement du Tribunal civil de Sisteron en date du dix octobre mil-neuf-cent-onze, enregistré, le dit **Maurel** ayant pour avoué Me Charles **Bontoux**.

Contre Eugènie Boyer veuve **Girard**, sans profession, demeurant et domiciliée à l'**Escale** ayant pour avoué Me **Suquet**.

Elle aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges dressé par Me Charles **Bontoux**, déposé au greffe du tribunal civil de première instance de Sisteron le 23 novembre mil-neuf-cent-onze.

En présence ou lui dûment appelé du sieur **Gassend** Lazare, facteur des postes, demeurant et domicilié à **Château-Arnoux**, subrogé-tuteur des dites mineures.

Pour tous renseignements s'adresser à Me Charles **Bontoux** avoué poursuivant.

Sisteron le 8 Décembre 1911.

C. BONTOUX.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté. — Egalité. — Fraternité.

VILLE DE SISTERON

MISE EN FERME

des Droits de pesage et mesurage, des Droits d'abatage.

Le **dimanche 17 décembre 1911**, à **3** heures du soir en l'Hôtel de-Ville de Sisteron, il sera procédé par devant le Maire assisté de deux conseillers municipaux délégués à cet effet et du receveur municipal, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur à titre de bail à ferme :

1° **des Droits de pesage et mesurage,**

2° **des Droits d'abatage.**

pour les années 1912, 1913, 1914.

Les mises à prix sont fixées ainsi qu'il suit :

Pesage et Mesurage : 900 frs.

Abatage. . . . . 1400 frs.

Dans la même séance il sera procédé à la mise en ferme de l'Octroi. (Voir l'affiche spéciale).

On pourra prendre connaissance au secrétariat de la Mairie des cahiers des charges et de toutes les pièces concernant les adjudications ci-dessus.

Sisteron, le 5 Octobre 1911.

Le Maire,

Henri GASQUET,

Conseiller général.

© VILLE DE SISTERON

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée

L'AGENDA P.-L.-M. 1912

L'Agenda P.L.M. de 1912 vient de paraître et nous pouvons lui prédire le même succès que son devancier de 1911.

Luxueusement édité, ce volume de 300 pages contient un grand nombre de renseignements précieux pour les voyageurs et pour les touristes. Orné de 300 illustrations signées Willette, Léandre. Henriot, Cappiello et d'une fort jolie série de cartes détachables, il comprend en outre une partie littéraire tout à fait remarquable, composée d'articles et de nouvelles de Jean Aicard, René Bazin, Maurice Donnay, Henri Bordeaux, G. Casella, H. Kistemaeckers, Frantz Reichel et Pierre Wolff.

Il est en vente au prie de 1 fr.50 dans les bureaux de renseignements et dans les bibliothèques des principales gares de la Compagnie P.L.M., ainsi qu'au Bon Marché, au Louvre et au Printemps à Paris, et aux Cordeliers à Lyon.

On peut aussi le debander par lettre au Service de la Publicité P.L.M., 20 boulevard Diderot à Paris, au pris de 2 francs (mandat poste ou timbres) pour la France, et 2 fr. 45 (mandat poste international) pour l'étranger.

* * *

La Compagnie P.L.M. a l'honneur d'informer le Public que le service des trains sera complètement suspendu entre Les Tines et Vallorcine du 1r Novembre 1911 au 30 Avril 1912 inclus, et que le service des marchandises sera suspendu entre Le Fayet-Saint-Gervais et Les Tines du 1r Décembre 1911 au 15 mars 1912 inclus.

Pendant la période du 1r Décembre 1911 au 15 Mars 1912, la gare du Fayet Saint-continuera à assurer, au moyen d'un service de réexpédition par voie de terre, l'acheminement des marchandises de petite vitesse adressées à domicile ou Bureau restant à Chamonix.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. B. MICHEL, négociant en fers, crépins et machines agricoles, rue Droite, 35, informe sa nombreuse clientèle que par suite d'agrandissement ses magasins et entrepôt seront transférés à partir du 1er janvier prochain Rue de Provence N° 10.

A vendre à l'Amiable
UNE PROPRIETE

sise au quartier de Beaulieu, touchant Mme de Laydet et route Nationale, d'une contenance de 350 cannes environ ; comprenant : bastidon en bon état avec citerne à eau potable, vigne et arbres fruitiers.

Pour renseignements s'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Un Pré, situé au Plan de Leydet.

S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE
UNE MAISON

située à la plus basse Coste, composée de cave, écurie, trois pièces et grenier au dessus.

S'adresser pour renseignements au bureau du journal.

A LOUER

en totalité ou en partie, à partir du Jour de l'An

UNE MAISON

comprenant salle de café avec son matériel, située sur la *Place de la Mairie*, très bien placée pour restaurant.

S'adresser pour renseignements au bureau du Journal ou à M. RICHAUD brigadier poseur à Serres, propriétaire de l'immeuble.

AUX BUVEURS DE VICHY

Plus une eau est fraiche, mieux elle agit

VICHY-GÉNÉREUSE est expédiée fco gare, en France, 30 fr. caisse 50 bouteilles, contre mandat à Cie Gdes Sources Vichy-Généreuse, 265 1er, r. de Nîmes, à Vichy.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté. — Egalité. — Fraternité

VILLE DE SISTERON

MISE EN FERME DE
l'OCTROI

Le Dimanche dix-sept Décembre mil-neuf-cent-onze à **trois** heures du soir, en l'Hôtel de Ville de Sisteron. Il sera procédé par devant le Maire, assisté de deux conseillers municipaux délégués à cet effet et du receveur municipal, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, à titre de **bail à ferme**, des **Droits de l'Octroi** Municipal de la dite Ville, pour **TROIS ANNÉES** consécutives, qui commenceront le **premier Janvier 1912 pour finir le 31 Décembre 1914**. Les droits sont établis sur : boissons et liquides, comestibles, combustibles, fourrages, matériaux et objets divers.

Mise à prix : **trente trois mille** fr. ci... **33.000 f.**

On n'admettra aux enchères que des personnes d'une moralité, d'une solvabilité, d'une capacité reconnues et qui, après s'être fait inscrire sur le tableau des candidats, aurait obtenu du Maire, quatre jours au moins avant l'adjudication, un certificat d'admission sauf le recours au Préfet.

Aucune personne attachée à l'Administration des Contributions Indirectes, aux Administrations civiles, aux Tribunaux ou ayant une surveillance de juridiction quelconque sur l'administration de l'Octroi ne pourra, sous peine de résiliation de bail sans indemnité et de dommages intérêts, être ni adjudicataire ni associé de l'adjudicataire.

Ne pourront pareillement être admis aux enchères ceux qui font commerce de quelques-uns des objets soumis au tarif.

Dans la même séance il sera procédé à l'adjudication de divers Droits communaux, voir les affiches spéciales.

On pourra prendre connaissance au secrétariat de la Mairie du cahier des charges et de toutes les pièces concernant les adjudications ci-dessus.

Sisteron, le 5 Octobre 1911.

Le Maire,
H. GASQUET
Conseiller général.

UN PRÊTRE dans un but charitable offre de faire connaître gratuitement recette infaillible pour guérir rapidement et radicalement Epilepsie, Maladies du Système nerveux, Neurasthénie. Ecrire à l'Abbé LAURET, Curé d'Ervauville (Loiret).

Pour ESTOMAC, INTESTINS, DIABÈTE
Buvez VICHY-GÉNÉREUSE
Agit où d'autres eaux de Vichy échouent

MESDAMES
Si vous êtes inquiètes pour vos époques (douleurs, irrégularités, retards ou suppressions), écrivez en confiance à **G. LACROIX**, O.✠, Pharm. Spécialiste, 39, Rue Neuve, à LILLE, qui vous enverra tous renseignements demandés (8e ANNÉE).

Bulletin Financier

Le marché est irrégulier par suite de la baisse de New-York

Le 3 0/0 français s'inscrit à 95.80.

Fonds d'Etats étrangers indécis; Extérieure 95.57 1/2 ; Turc 90.45 ; Russe 5 0/0 1906 104.20.

Les Etablissements de Crédit sont soutenus ; Banque de Paris 1796 ; Comptoir d'escompte 940 ; Société Générale 805 ; Banque di Roma 114.50. La Banque Franco-Américaine se négocie à 501, recherchée à ce cours.

Valeurs de tractions calmes ; Métro 670, Nord-Sud 286. Omnibus 718.

Valeurs d'électricité inactives : Américan Telephone 731.

Le compartiment cuprifère est en réaction : Rio 1770.

L'introduction des actions de la « Tenabo Mining et Smelting Company » s'est effectuée avec tout le succès qu'on était en droit d'attendre, et ces titres se sont échangés de façon suivie à 10.25.

Valeurs de caoutchouc en progrès.

NOVEL,
42, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

Epicerie-Droguerie Vve A. TURIN
Rue de l'Horloge — SISTERON

Spécialités de Café, Chocolats et Cacaos
Mastic pour le greffage ; Cire à cacheter les bouteilles
Légumes secs ; Morue 1er choix
Sulfate de fer et de cuivre ; Farine de lin ; Moutarde
Parfumerie ; Savons de toilette ; Bois et savon de Panama ; Essences
Alcool de Menthe ; Liqueurs ; Eau des Carmes
Teintures. — Peintures. — Antirouille. — Eponges
Bouillies pour le Sulfatage des Vignes

Droguerie Ve TURIN, rue de l'Horloge, Sisteron

DÉCOUVERTE INATTENDUE

UNE RELIGIEUSE obligée par l'âge et les fatigues à revenir dans son pays natal, après avoir passé la plus grande partie de sa vie dans les missions lointaines, en avait rapporté un moyen infaillible de guérir toutes les MALADIES DE LA PEAU et DU SANG (Eczémas, Dartres, Plaies variqueuses et de toute nature, Hémorroïdes, Vices du sang, etc.), les MAUX d'ESTOMAC, la NEURASTHENIE et l'ANEMIE. Après en avoir fait profiter, de son vivant, tous ceux qu'elle savait atteints de ces maladies douloureuses, elle confia, en mourant, son précieux secret à un vieux praticien qui, après avoir reconnu la *puissance* et la *rapidité curatives* de ce produit merveilleux, et avoir obtenu sur lui-même une guérison complète que n'avaient pu lui procurer tous les remèdes connus jusqu'à ce jour, résolut, dans un but humanitaire et charitable, de le divulguer et de le répandre. Vous tous qui souffrez, n'attendez pas que votre affection devienne incurable ! Ecrivez de suite et avec détails à **M. SAGOT**, 15 place Godefroy de Bouillon, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) qui vous fera connaître **gratuitement** ce traitement infaillible.

Cyclistes...

NE PAYEZ PAS
UNE ENVELOPPE VÉLO QUELCONQUE
DE 14 A 20 FRANCS
QUAND
L'ENVELOPPE A TRINGLES
MICHELIN
SE TROUVE CHEZ TOUS LES BONS AGENTS
ET NE SE VEND QUE
DIX FRANCS
MICHELIN NE FABRIQUE QU'UNE SEULE QUALITÉ

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature **J. PICOT**

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX

ROYAL WINDSOR
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux tombent-ils ?
Si oui, employez
le ROYAL WINDSOR
Ce produit *par excellence* rend aux Cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles, arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Résultats inespérés. Exiger sur les flacons les mots **ROYAL WINDSOR**. Chez les Coiffeurs Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. *Envoi franco du prospectus sur demande.* Entrepôt : 28, Rue d'Enghien, PARIS.

NOUVEAUTÉS !
Demandez chez tous les Libraires
1° La colle blanche supérieure
" FIXOL "
Se fait en 2 grandeurs de flacons
0 fr. 95 et 1 fr. 90
La meilleure des colles actuelles
POUR TOUS USAGES
2° L'encrier breveté S. G. D. G
Inversable à niveau constant
Le **" PLENUM "**
Se remplit une fois par an !
4 Modèles - 1 fr. 95 à 14 fr.
Le plus économique et le plus parfait des encriers actuellement en vente.
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

POUR FAIRE PONDRE LES POULES
SANS INTERRUPTION
même par les plus grands froids de l'hiver
2.500 ŒUFS
par an pour 10 poules
DÉPENSE INSIGNIFIANTE
Méthode certaine. Nombreuses attestations
NOTICE très intéressante *gratis et franco.*
Ecrire : **CONSTANT BRIATTE**
Aviculteur, à PREMONT (Aisne)

CHOCOLAT MENIER
Refuser les Imitations.

ANGINES - LARYNGITES - GRIPPES
Influenza, Bronchites, Tuberculose, Asthme
guérison rapide et assurée par le
"PULVEOL"
qui s'emploie en
Inhalations, Gargarisme, Vaporisations
— EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES —

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER.

© VILLE DE SISTERON

Automobiles, Cycles, Motocyclettes.

'PEUGEOT'

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION AUTOMOBILES, prix très réduits

Françis JOURDAN succesr de H. Martel

Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

POUR 13 fr. 50 L'ENVELOPPE A TRINGLE

DUNLOP VÉRITABLE

Garantie UN AN

EST EN VENTE chez tous les Agents de Cycles.

ÉCONOMIE — SÉCURITÉ

ÉCLAIREZ-VOUS à l'Incandescence au Pétrole Système KITSON

B.R.C. 67, Boul. de Charonne PARIS

à l'Acétylène IDÉAL par les Comprimés DELTA

SANS ODEUR — PROPRE

ACEMENTS D'ARGENT A REVENUS MENSUELS
en Reports et en Comptes-Courants à intérêts fixes
PAS DE JEU. — PAS DE SPÉCULATION. — CAPITAUX GARANTIS ET INALIÉNABLE
S'Adresser pour tous les Renseignements à la BANQUE MOBILIÈRE DE CRÉDIT, 5, rue de Chantilly, à Paris.
ÉPARGNE ET FORTUNE 16 pages 2e année Revue donnant tous les Tirages Financiers d'après les Listes officielles. Service Gratuit d'Essai pendant 3 mois. Il suffit d'envoyer sa carte de visite affranchie à 0 fr. 05. Même adresse que ci-dessus.

EAU DE TABLE MINERALE NATURELLE DE

SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON

TONIQUE, DIGESTIVE

Souveraine dans les Maladies du Foie, des Reins, de l'Estomac

VENTE EN GROS :

à SISTERON : chez M. CHAUVIN Louis, épicier ;
à MANOSQUE : chez MM. TURIN et JOURDAN, limonadiers.
à MARSEILLE chez MM. MEYNADIER et Cie, rue de la République, 39.
Et dans toutes les Pharmacies et bonnes Epiceries

Pour renseignements, écrire à M. Laurent OLLIVIER, place Jean-Marcellin, GAP (Hautes-Alpes)

Imprimerie Administrative & Commerciale

Pascal LIEUTIER 21, Place de la Mairie, SISTERON, Basses-Alpes

Le gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : Le Maire,

© VILLE DE SISTERON